PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MAY-SUR-EVRE
DU 16 AVRIL 2014

Date de convocation : 11 avril 2014
Nombre de conseillers : En Exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27

L'an deux mil quatorze, le seize avril à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune du MAY-SUR-EVRE (Maine-et-Loire) proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 23 et 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Alain PICARD, Maire du May-sur-Evre,
Hubert DUPONT, 1er Adjoint,
Florence RAIMBAULT, Jérémie DEVY, Sylvie FLOCH, Christian DAVID, Marie-Noëlle JOBARD, Adjoints au Maire,
Arlette COIRIER, Didier BOSSOREIL, Maurice MARSAULT, Didier HUMEAU, Didier MINGOT, Anita MÉNARD, Hervé GARREAU, Florence DABIN, Dominique GRASSET, Manuella JOURDAN, Alexia MAUDET, Julien GALAIS, Christophe MENUET, Christine GODINEAU, Vincent RIVEREAU, Damien HÉRAULT, Anne-Chantal VINCENT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Maryvonne CHALOPIN a donné pouvoir à Florence RAIMBAULT,
Catherine ROZÉ donne pouvoir à Sylvie FLOCH,
Béttina BOSSARD donne pouvoir à Manuella JOURDAN.

ABSENT EXCUSÉ :

ABSENT NON EXCUSÉ :

En application des articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal désigne Anita MÉNARD comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30

Lecture de l'ordre du jour et présentations

Monsieur le Maire rappel l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal en date du 27 février 2014,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R2121-9, le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 27 février transmis à l'ensemble des membres soulevant aucune objection Le compte rendu est adopté **à l'unanimité** dans la forme et la rédaction proposées. Il est ainsi procédé à sa signature.

2) (Délibération 2014-019) Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal (cf. annexe)

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les Conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.
Les grands principes étant adoptés, il est toutefois demandé, les modifications suivantes :

- article 4 : *Au May-sur-Evre et durant 5 jours (au lieu de 3) précédant la séance, les Conseillers municipaux peuvent consulter les dossiers en mairie uniquement et aux heures ouvrables,*
- article 26 : *Les bulletins ou votes nuls et les abstentions seront comptabilisés (au lieu de ne seront pas comptabilisés).*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, 22 pour, 5 contre,**

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil municipal susvisé.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

3) (Délibération 2014-020) Approbation des délégations du Conseil municipal au Maire (cf. annexe)

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, l'article L2122-22 du CGCT, permet au Conseil municipal de déléguer à Monsieur le Maire, un certain nombre de ses compétences.
Après lecture de l'ensemble des délégations proposées, il est demandé de modifier les points suivants :

- point 22 : *Intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle (n'intégrant pas la fin de phrase : dans les cas définis par le Conseil municipal),*
- *point 23 : Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux (n'intégrant pas la fin des phrase : dans la limite fixée par le Conseil municipal).*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, 22 pour, 1 contre, 4 abstentions,**

APPROUVE les délégations du Conseil municipal au Maire susvisées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

4) (Délibération 2014-021) Désignation des Conseillers délégués

Sur proposition de Monsieur le Maire, sont nommés en tant que Conseillers délégués,

- Mr Maurice MARSAULT en charge de l'économie et de l'emploi,
- Mme Anita MÉNARD en charge de l'évènementiel,
- Mme Manuella JOURDAN en charge du lien social et du restaurant scolaire,
- M. Dominique GRASSET en charge des questions agricoles,
- M. Didier MINGOT en charge des grands travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, 22 pour, 5 contre,**

APPROUVE la nomination des Conseillers délégués susvisés.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

5) (Délibération 2014-022) Nomination et représentation dans les Commissions municipales

Sur proposition de Monsieur le Maire, les nominations et représentations dans les Commissions municipales sont les suivantes :

COMMISSION	NOMBRE DE MEMBRES
FINANCES	10 membres
CADRE DE VIE & URBANISME	12 membres
JEUNESSE & SPORTS	6 membres
AFFAIRES SOCIALES	7 membres
CULTURE	12 membres
COMMUNICATION	10 membres

COMMISSION FINANCES :

Composition :

- Monsieur le Maire : Président,
- 10 membres dont un vice-président.

Nominations :

- Monsieur Alain PICARD, Maire,
- Monsieur Christian DAVID, Adjoint municipal,
- Monsieur Hubert DUPONT, 1er Adjoint municipal,
- Madame Marie-Noëlle JOBARD, Adjointe municipale,
- Monsieur Jérémie DEVY, Adjoint municipal,
- Madame Sylvie FLOCH, Adjointe municipale,
- Madame Florence RAIMBAULT, Adjointe municipale,
- Madame Arlette COIRIER, Conseillère municipale,
- Monsieur Julien GALAIS, Conseiller municipal,
- Monsieur Damien HÉRAULT, Conseiller municipal,
- Monsieur Christophe MENUET, Conseiller municipal.

COMMISSION CADRE DE VIE & URBANISME

Composition :

- Monsieur le Maire : Président,
- 12 membres dont un vice-président.

Nominations :

- Monsieur Alain PICARD, Maire,
- Monsieur Hubert DUPONT, 1er Adjoint municipal,
- Madame Florence RAIMBAULT, Adjointe municipale,
- Madame Arlette COIRIER, Conseillère municipale,
- Monsieur Maurice MARSAULT, Adjoint municipal,
- Monsieur Dominique GRASSET, Conseiller municipal,
- Monsieur Didier MINGOT, Conseiller municipal,
- Madame Maryvonne CHALOPIN, Conseillère municipale,
- Monsieur Didier HUMEAU, Conseiller municipal,
- Madame Anne-Chantal VINCENT, Conseillère municipal,
- Monsieur Damien HÉRAULT, Conseillère municipal,
- Monsieur Jean-Claude. LECHAT,
- Monsieur Mickaël NERRIÈRE.

COMMISSION JEUNESSE & SPORTS

Composition :

- Monsieur le Maire : Président,
- 6 membres dont un vice-président.

Nominations :

- Monsieur Alain PICARD, Maire,
- Monsieur Jérémie DEVY, Adjoint municipal,
- Monsieur Hervé GARREAU, Conseiller municipal,
- Madame Florence DABIN, Conseillère municipale,
- Madame Alexia MAUDET, Conseillère municipale,
- Monsieur Vincent RIVEREAU, Conseiller municipal,
- Monsieur Jean-Marc THÉBAUD.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

Composition :

- Monsieur le Maire : Président,
- 7 membres dont un vice-président.

Nominations :

- Monsieur Alain PICARD, Maire,
- Madame Marie-Noëlle JOBARD, Adjointe municipale,
- Madame Manuella JOURDAN, Conseillère municipale,
- Madame Catherine ROZÉ, Conseillère municipale,
- Monsieur Didier BOSSOREIL, Conseiller municipal,
- Madame Christine GODINEAU, Conseillère municipale,
- Madame Noëlle POIROUD,
- Madame Marie-Claude ROCHAIS.

COMMISSION CULTURE

Composition :

- Monsieur le Maire : Président,
- 12 membres dont un vice-président.

Nominations :

- Monsieur Alain PICARD, Maire,
- Madame Sylvie FLOCH, Adjointe municipale,
- Monsieur Christian DAVID, Adjoint municipal,
- Madame Catherine ROZÉ, Conseillère municipale,
- Madame Alexia MAUDET, Conseillère municipale,
- Monsieur Julien GALAIS, Conseiller municipal,
- Madame Anita MÉNARD, Conseillère municipale,
- Madame Christine GODINEAU, Conseillère municipale,
- Monsieur Christophe MENUET, Conseiller municipal,
- Madame Marie-Claude ROCHAIS,
- Madame Emmanuelle BROSSIER,
- Monsieur Jean-Marc THÉBAUD,
- Madame Noëlle POIROUD.

COMMISSION COMMUNICATION

Composition :

- Monsieur le Maire : Président,
- 10 membres dont un vice-président.

Nominations :

- Monsieur Alain PICARD, Maire,
- Madame Florence RAIMBAULT, Adjointe municipale,
- Madame Béttina BOSSARD, Conseillère municipale,
- Madame Catherine ROZÉ, Conseillère municipale,
- Monsieur Hervé GARREAU, Conseiller municipal,
- Madame Florence DABIN, Conseillère municipale,
- Madame Anita MÉNARD, Conseillère municipale,
- Monsieur Didier BOSSOREIL, Conseiller municipal,
- Madame Maryvonne CHALOPIN, Conseillère municipale,
- Monsieur Vincent RIVEREAU, Conseiller municipal,
- Madame Anne-Chantal VINCENT, Conseillère municipale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE les nominations et représentations dans les Commissions municipales susvisées.

PRÉCISE que pour respecter l'article 7 du règlement intérieur du Conseil municipal, un complément de nomination sera proposé ultérieurement.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

6) (Délibération 2014-023) Composition de la Commission d'Appel d'Offres permanente

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics et sur proposition de Monsieur le Maire, la composition de la Commission d'Appel d'Offres permanente, pour la durée du mandat en cours, est la suivante :

Composition :

- Monsieur le Maire : Président,
- 5 membres délégués du Conseil municipal,
- 5 membres délégués du Conseil municipal suppléant.

Nominations :

- Monsieur Hubert DUPONT, 1er Adjoint municipal,
- Monsieur Christian DAVID, Adjoint municipal,
- Monsieur Didier MINGOT, Adjoint municipal,
- Monsieur Maurice MARSAULT, Conseiller municipal,

- Monsieur Vincent RIVEREAU, Conseiller municipal.

Suppléants :

- Madame Manuella JOURDAN, Conseillère municipale,
- Monsieur Julien GALAIS, Conseiller municipal,
- Madame Anita MÉNARD, Conseillère municipale,
- Monsieur Hervé GARREAU, Conseiller municipal,
- Madame Anne-Chantal VINCENT, Conseillère municipale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **a l'unanimité,**

APPROUVE la composition de la Commission d'Appel d'Offres permanentes susvisées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

7) (Délibération 2014-024) Indemnités de fonction des Élus

Sur proposition de Monsieur le Maire, les indemnités de fonction des Élus sont fixées ainsi :

Considérant que la commune compte, au 1er janvier 2014, une population totale de 4 089 habitants, il est proposé au Conseil municipal les taux et indemnités suivantes :

- l'indemnité du maire, est calculée par référence au barème fixé par l'article L2123-23 du CGCT pour la strate de population correspondant à celle de la commune :
  - *indemnité maximale x **85 %** soit 1 776.56 €/mois, à compter du 1er avril 2014,*
- les indemnités des adjoints sont calculées par référence au barème fixé par l'article L2123-24 du CGCT pour la strate de population correspondant à celle de la commune :
  - du 1er adjoint :
    - *indemnité maximale : 836.32 € x **80 %**, soit 669.06 €/mois, à compter du 1er avril 2014,*
  - du second au sixième adjoint :
    - *indemnité maximale : 836.32 € x **71 %**, soit 593.79 €/mois, à compter du 1er avril 2014,*
- les indemnités des conseillers municipaux sont calculées par référence au barème fixé par l'article L2123-24-1 du CGCT pour la strate de population correspondant à celle de la commune,
  - pour les 5 conseillers municipaux titulaires d'une délégation du maire :
    - *indemnité maximale : 228.09 € x **65 %**, soit 148.26 € / mois, à compter du 1er avril 2014,*
  - pour les 15 autres conseillers municipaux :
    - *indemnité maximale : 228.09 € x **21 %**, soit 47.90 €/mois, à compter du 1er avril 2014.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, 22 pour, 5 abstentions,**

APPROUVE les montants fixés pour les indemnités de fonctions des Élus susvisés.

PRÉCISE que ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

SOULIGNE que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6531 du budget.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

8) (Délibération 2014-025) Désignation des délégués du SIÉML

Le SIEML, dans son courrier du 27 mars 2014, demande au Conseil municipal de désigner deux membres de son assemblée pour représenter la commune en tant que délégué titulaire et délégué suppléant.
Sur proposition de Monsieur le Maire, il est demandé au conseil municipal d'approuver les nominations suivantes :

- délégué titulaire : Monsieur Hubert DUPONT au 13, rue du Général Tharreau – 49122 Le May-sur-Evre,
- délégué suppléant : Monsieur Didier MINGOT au 7, rue François Rabelais – 49122 Le May-sur-Evre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE pour représenter la Commune au SIÉML, en tant que délégué titulaire et délégué suppléant, les nominations susvisées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

9) (Délibération 2014-026) Désignation des membres du CCAS

Au regard de l'article L123-4 à 9, le Centre Communal d'Action Sociale doit être constitué dans les deux mois qui suivent l'installation du Conseil municipal.
Sur proposition de Monsieur le Maire, la composition et les nominations pour le CCAS, sont les suivantes :

Composition :

- Monsieur le Maire : Président,
- 4 membres délégués du Conseil municipal,
- 4 membres nommés par le Maire.

Nominations :

- Monsieur Alain PICARD, Maire,
- Madame Marie-Noëlle JOBARD, Adjointe municipale,
- Monsieur Didier BOSSOREIL, Conseiller municipal,
- Madame Manuella JOURDAN, Conseillère municipale,
- Monsieur Damien HÉRAULT, Conseiller municipal.

Représentants associatifs à confirmer :

- Madame Françoise DUSAUTOIS,
- Madame Annick MERLET,
- Madame Jeannette LIBAULT,
- Membre à nommer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE la composition et les nominations du CCAS susvisées.

PRÉCISE que la recherche d'un représentant du monde associatif doit être finalisée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

10) (Délibération 2014-027) Approbation des comptes de gestion des budgets communaux – Exercice 2013

Conformément à l'article L2121-31, du CGCT, le Conseil municipal entend et arrête les comptes de gestion 2013 suivants et établis Monsieur le Trésorier de Cholet :

- Budget principal de la Commune,
- Budget des lotissements communaux,
- Budget de l'Écoquartier de La Baronnerie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, 26 pour, 1 abstention,**

ENTEND ET ARRÊTE les comptes de gestion 2013 susvisés.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

11) (Délibération 2014-028) Approbation des comptes administratifs des budgets communaux – Exercice 2013

Conformément à l'article L2121-31 du CGCT, le Conseil municipal entend et arrête les comptes administratifs 2013 suivants et établis Monsieur le Trésorier de Cholet :

- Budget principal de la Commune : + 907 393,06 €
- Budget des lotissements communaux : + 3 996,58 €
- Budget de l'Écoquartier de La Baronnerie : - 38 865,86 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, 26 pour, 1 abstention,**

ENTEND ET ARRÊTE les comptes administratifs 2013 susvisés.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

12) (Délibération 2014-029) Approbation du Budget primitif de l'Écoquartier « La Baronnerie » 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire, le budget primitif de l'Écoquartier « La Baronnerie » 2014 est arrêté conformément aux équilibres suivants :

- Recettes : Ventes de terrains pour : 38 865,86 €,
- Dépenses : Déficit antérieur reporté de : 38 865,86 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOPTE le budget primitif de l'Écoquartier de « La Baronnerie » 2014 susvisé.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

13) (Délibération 2014-030) Approbation du Budget primitif des Lotissements communaux 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire, le budget primitif des Lotissements communaux 2014 est arrêté conformément aux équilibres suivants :

- Recettes : Excédent antérieur reporté : 3 996,58 €,
- Dépenses : Travaux d'aménagement paysagers : 3 996,58 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOPTE le budget primitif des Lotissements communaux 2014 susvisé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

14) (Délibération 2014-031) Décision modificative n° 3

Sur proposition de Monsieur Christian DAVID, Adjoint aux finances, et dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal de la Commune.
Ces ajustements budgétaires ont pour objet l'intégration des dernières dotations de l'État connues à ce jour.
La décision modificative que je vous propose d'adopter se décompose ainsi :

Dépenses imprévues	020	01	-1 950,00 €	
Opération 309 - Presbytère	21318	025	1 950,00 €	
Dépenses imprévues	020	01	-1 760,00 €	
Opération 335 - Salle Beignon	21318	411	1 760,00 €	
DM n°3				
Fonctionnement				
	Imputation	Fonction	Dépenses	Recettes
Contributions directes	7311	01		6 743,00 €
Dotation forfaitaire	7411	01		-7 409,00 €
Dotation solidarité rurale	74121	01		3 953,00 €
Dotation nationale de péréquation	74127	01		-5 869,00 €
Dotation unique compensation TP	748314	01		-2 130,00 €
Etat/compensation taxe fonct.	74834	01		-1 008,00 €
Compensation exonération TH	74835	01		1 202,00 €
Dépenses imprévues	022	01	15 482,00 €	
Solde d'exécution de fonct. reporté	002	01		20 000,00 €

TOTAL FONCTIONNEMENT			15 482,00 €	15 482,00 €
Investissement				
	Imputation	Fonction	Dépenses	Recettes
Excédent de fonctionnement	1068	01		17 088,65 €
Solde d'exécution d'invest. reporté	001	01		4,41 €
Dépenses imprévues	020	01	17 093,06 €	
TOTAL INVESTISSEMENT			17 093,06 €	17 093,06 €
Solde affectation résultat :				
Fonctionnement :	37 088,65 €			
Investissement :	4,41 €			

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE la décision modificative n° 3 au budget principal de la Commune susvisée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

15) (Délibération 2014-032) Marché de maîtrise d'œuvre d'ingénierie – CHAUVEAU & ASSOCIÉS

Sur proposition de Monsieur Hubert DUPONT, 1er Adjoint au Maire, le tableau de rémunération des missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie des rues Saint-Louis et René Hervé est soumit au vote du Conseil municipal.
Le cout prévisionnel de ces travaux est évalué par le Cabinet CHAUVEAU & ASSOCIÉS à 600 000 € HT.

ÉLÉMENTS DE MISSION	% DU TOTAL
EP (étude préliminaire)	15 %
AVP (avant-projet)	10 %
PRO (projet)	24 %
ACT (assistance au contrat de travaux)	12 %
EXE (étude d'exécution)	9 %
DET (Direction d'exécution de travaux)	24 %
AOR (assistance aux opérations de réception)	6 %
Montant du forfait provisoire de rémunération HT	39 000 €
Montant de la TVA (20 %)	7 800 €
Montant du forfait de rémunération TTC	46 800 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOPTE le tableau de rémunération susvisé.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

16) (Délibération 2014-033) Désignation d'un suppléant à la régie « Culture »

Sur proposition de Monsieur Guillaume CAIVEAU, Directeur général des services, Madame Maud COSTA, remplaçant Madame Lucie DELESTRE dans le cadre de son congé maternité, est désigné suppléante à la régie « Culture » de l'Espace Culturel Léopold Sedar Senghor.

VU l'arrêté portant mise en congé maternité de Mme Lucie DELESTRE,

VU le contrat à durée déterminée de Madame Maud COSTA,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE la désignation de Madame Maud COSTA comme suppléante de la régie « Culture » de l' l'Espace Culturel Léopold Sedar Senghor.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

17) (Délibération 2014-034) Convention « Paie » du Centre de Gestion du Maine-et-Loire

Sur proposition de Monsieur Guillaume CAIVEAU, Directeur général des services, le renouvellement de la convention « Paie » avec le Centre de Gestion de Maine-et-Loire est présenté et soumit à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE le renouvellement de la convention susvisée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Questions diverses

Monsieur le Maire prend la parole pour évoquer la réforme des nouveaux rythmes scolaires. Rappelant un courrier du Directeur académique demandant de lui transmettre notre projet d'organisation pour le 15 mai 2014, Monsieur le Maire indique qu'il lui soumettra ce dossier prochainement.
Cependant, il propose d'accompagner notre projet d'un courrier précisant le sentiment négatif des Élus, vis à vis de cette réforme tant sur le fond que sur la forme et souhaite que l'État prenne en charge financièrement, de façon pérenne le cout total de l'instauration des nouveaux rythmes scolaires aux Écoles Jean Moulin et Notre Dame.

Informations et remerciements

La séance est levée à : 22 heures 50